



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 58
 (dont 9 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Liberté, Egalité, Fraternité
 Envoyé en préfecture le 06/02/2024
 Reçu en préfecture le 06/02/2024
 Publié le
 ID : 003-200071470-20240129-DELIB202419-DE



DELIBERATION N°	2024.01.29/19
CLASSIFICATION	3.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 janvier 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Jean Philippe JALLET représentant Henri PUJOS,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Annie-France POUGET, Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN, Christophe RONGET à Roger LITAUDON, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

Absents : Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Arnaud TIXIER,

Secrétaire de séance : Jean-Noël MONIER

N°19– AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – patrimoine – acquisition parcelle de terrain – Jaligny sur Besbre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et notamment sa compétence obligatoire « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu la délibération n° 2023.09.25/96 approuvant le nouveau dispositif du chantier d'insertion notamment en élargissant le chantier au secteur de Varennes sur Allier et en intervenant, en renfort, auprès des services techniques,

Vu la volonté de la Communauté de communes d'installer le chantier d'insertion dans un nouveau local, adapté et sécurisé et de réunir le chantier d'insertion et les services techniques,

Vu les terrains cadastrés SA 434,435 et 436 d'une superficie de 5 363 m² situés sur la commune de Jaligny sur Besbre, de propriété privée,

Vu la volonté pour la Communauté de communes d'acquérir en pleine propriété les terrains ci-dessus référencés pour construire des ateliers pour le chantier d'insertion et les services techniques,

Vu la proposition du propriétaire, Monsieur Charles NIZIERS et de Madame Monique NIZIERS, usufruitière en date du 15 janvier 2024,

Vu les crédits inscrits au Budget,

Il est exposé :

Le Président propose à l'assemblée communautaire d'approuver l'acquisition du bien décrit ci-dessous afin de construire des locaux pour installer le chantier d'insertion et les services techniques. Il rappelle que la Communauté de communes est locataire d'ateliers à Vaumas dans lesquels le chantier d'insertion est installé. Ces locaux ne sont plus adaptés aux nouvelles activités du chantier et peu sécurisés.

Sachant que sur certaines de ces activités, les agents du Chantier d'Insertion viendraient en renfort des services techniques, il serait opportun que les deux services soient installés sur le même site, pour travailler en cohésion.

De par sa centralité, la commune de Jaligny sur Besbre apparait comme le lieu le plus pertinent pour que les agents puissent rayonner sur l'ensemble du territoire.

Terrain :Lieu-dit « Marseigne » à

Jaligny sur besbre

Parcelles cadastrées :SA 434,435 et 436

Superficie de terrain objet de la cession :5 363 m² m²

Prix du m² :7 € le m²

PRIX DE LA PARCELLE : 37 541 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition du terrain décrit ci-dessus sis « Cury » à Jaligny sur Besbre dont le-proprétaire est sont Monsieur Charles NIZIERS et l'usufruitière et Madame Monique NIZIERS,
- de charger l'Office notarial de Maître Meyzen à Varennes-sur-Allier de représenter la Communauté de communes dans cette affaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à l'affaire, et à régler les dépenses correspondantes.

P.E.C
Le Président,

